



AGENDA

Mercredi 9 octobre :

– 10h-12h : Des Académiciens en Sorbonne : Hervé Gaymard « A-t-on besoin d'hommes providentiels ? »

Vendredi 11 et samedi 12 octobre :

Colloque « Sans enfant par choix. Le phénomène childfree » organisé par **Chantal Delsol** (sur inscription - salle Hugot)

Lundi 14 octobre :

– 15h : J.G. HUGLO : « Regard sur une justice débordée : la justice sociale »
– 17h30 : Remise des prix du concours Solon (salon Bonnefous - sur invitation)

Jeudi 17 octobre :

– 10h-12h : Hommage à Marc Bloch rendu sous la coupole par l'Institut et les 5 Académies (sur invitation)

Vacances des Académiciens



DÉPÔT D'OUVRAGES

B. Stirn dépose de J.D. Combrexelle *Les normes à l'assaut de la démocratie* (Odile Jacob, 2024)

P. Delvolvé dépose de Charles Touboul, *Légiférer et régler. Concevoir un texte normatif et comprendre la légistique* (Daloz, 2024)



Séance du lundi 7 octobre

« Regard sur une justice méconnue : la justice civile »

Stéphane Noël

Président du Tribunal judiciaire de Paris

Stéphane Noël souhaite tout d'abord rendre hommage à **François Terré**, disparu en mai dernier, qui sut conjuguer ses qualités d'universitaire et de légiste pour approfondir aussi bien le droit des personnes et de la famille que le droit des sociétés, des contrats et de la responsabilité, sans oublier la procédure civile.

En tant que président de la première juridiction de première instance, Stéphane Noël se propose de développer trois axes : les caractéristiques méconnues de la justice civile, la diversité de ses acteurs et les perspectives d'évolution de la jurisprudence. Il souligne que la justice civile, bien que couvrant des domaines vastes, est paradoxalement peu valorisée et méconnue, souffrant d'un manque d'intérêt dans la magistrature, ce qui est la cause d'une "crise de la justice civile". Il énumère ses principales compétences, directement liées à la vie quotidienne et au fonctionnement de la société, incluant le droit des personnes (filiation, famille, divorce), le droit des contrats et de la responsabilité, ainsi que le droit patrimonial (construction, assurances, copropriété). La justice civile englobe aussi le droit économique et social, avec des contentieux tels que les loyers commerciaux et la sécurité sociale, et joue un rôle crucial dans la protection de l'enfance et des majeurs. Le tribunal de Paris possède des compétences exclusives en matière de propriété intellectuelle et de responsabilité des entreprises, ainsi que dans l'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme. Des réformes législatives, comme la loi de 2016, ont attribué à Paris une compétence régionale pour les contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale, centralisés au pôle social du tribunal. En 2022, la justice civile a rendu près de 1,5 million de jugements civils, contre 500 000 décisions pénales, avec plus de 200 000 arrêts civils par les cours d'appel et plus de 15 000 par la Cour de cassation. En 2023, le tribunal judiciaire de Paris a prononcé environ 70 000 décisions civiles, avec des délais de traitement généralement inférieurs à 12 mois en première instance et 15 mois en appel, témoignant de la qualité de la justice civile et de sa relative rapidité.

Malgré des performances positives, la justice civile n'est pas suffisamment valorisée et traverse une crise de reconnaissance, surtout dans la presse et par le politique. Cette situation entraîne une allocation disproportionnée de ressources, avec seulement 35 % des magistrats parisiens affectés à l'activité civile, produisant plus de 70 000 décisions, tandis que 65 % se concentrent sur le pénal pour moins de 30 000 décisions. La justice civile souffre d'un manque d'attractivité, en particulier auprès des jeunes magistrats, qui préfèrent les fonctions pénales. Le rapport n° 034-21 de l'Inspection générale de la justice met en lumière la complexité croissante du contentieux civil, avec des litiges devenus plus longs et difficiles, ce qui génère un sentiment d'épuisement professionnel. À Paris, la spécialisation des chambres civiles aggrave cette complexité, rendant l'activité civile moins attrayante. Les magistrats affectés aux chambres civiles sans choix montrent une implication limitée, contribuant à un turnover élevé. En 2021, la publication de la tribune dite des 3000, signée en réalité par le double de magistrats, a révélé un mal-être professionnel dû à un manque de moyens et à une perte de sens. Les États généraux de la justice, lancés en 2021 et clôturés en 2022, ont abouti à un rapport du comité Sauvé, qui met l'accent sur la justice civile et propose une approche novatrice centrée sur l'économie du procès civil. Le groupe de travail a plaidé pour réviser les méthodes des magistrats, greffiers et avocats, soulignant que l'augmentation des ressources doit s'accompagner d'une transformation des pratiques judiciaires. Le rapport souligne l'importance de valoriser la première instance et de repenser l'économie du procès civil, en "responsabilisant" les parties et en promouvant le règlement amiable des différends. Le développement de la médiation est présenté comme une opportunité pour améliorer la justice civile, avec des lois, comme celle de 2019, encourageant le règlement amiable pour les litiges inférieurs à 5 000 €. Il est par

ailleurs essentiel de structurer les écrits des avocats, car l'inflation des conclusions nuit à l'efficacité des arguments. Enfin, il est crucial d'améliorer l'attractivité des fonctions civiles en offrant de réelles perspectives de carrière aux magistrats civilistes. En janvier 2023, la France comptait plus de 73 000 avocats, dont 34 000 à Paris. La profession a crû de 25 % en dix ans et 80 % en vingt ans. Au 1er janvier 2024, il y avait environ 8 651 magistrats, soit une hausse de moins de 20 % depuis 2002, avec un objectif de 10 000 magistrats dans cinq ans. En ce qui concerne, les conciliateurs et médiateurs, la France compte 2 870 conciliateurs bénévoles ayant traité 196 000 affaires en 2022, et plus de 3 000 médiateurs. Ces professionnels jouent un rôle clé dans la justice civile, qui vise à rétablir les droits des parties et à renforcer la confiance dans les institutions.

La tradition juridique française est bousculée. Contrairement à d'autres systèmes, notamment la tradition britannique ou américaine, régie par le principe de « rule of law » qui repose sur l'égalité absolue des personnes privées et publiques devant le juge, ou la conception allemande et le principe de « Rechstadt » qui repose sur le principe essentiel de la protection fondamentale des droits individuels face à l'État, dans la conception française, l'État n'est pas perçu comme une menace potentielle ou réelle mais comme une protection. Des évolutions majeures se dessinent depuis quelques décennies sous l'effet des évolutions constitutionnelles et législatives, et notamment la reconnaissance des droits fondamentaux ou l'adoption de procédures qui garantissent aux individus la possibilité de saisir les juridictions nationales ou européennes. Ces évolutions ont modifié l'approche traditionnelle normativiste et la jurisprudence vient bousculer la tradition juridique française.

Le développement de l'intelligence artificielle (IA) et de l'open data judiciaire pourraient également transformer la justice civile, surtout depuis la crise de la COVID-19. La Cour de cassation explore l'intégration des données décisionnelles pour moderniser l'État. Bien encadrée, l'IA pourrait améliorer la productivité du système judiciaire, mais la jurimétrie soulève des questions éthiques sur l'utilisation des données et leur exploitation commerciale. Le règlement IA de l'UE vise notamment à protéger les droits fondamentaux face à ces évolutions. Il est crucial que la communauté juridique s'unisse pour relever ces défis technologiques.

Stéphane Noël termine en citant Portalis sur l'importance des lois civiles pour la prospérité et la paix publique : “De bonnes lois civiles sont le plus grand bien que les hommes puissent donner et recevoir ; elles sont la source des mœurs, le palladium de la prospérité, et la garantie de toute paix publique et particulière. Elles consolent chaque citoyen des sacrifices que lui commande la cité, en le protégeant quand il le faut, dans sa personne et dans ses biens, comme s'il était lui seul, la cité tout entière”.

À l'issue de sa communication, Stéphane Noël a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **A. Vacheron, Y. Gaudemet, M. Pébereau, J.C. Trichet, L. Vogel**.

DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Discours de politique générale du Premier ministre



Ce samedi 5 octobre 2024, **Jean-Claude Casanova** est revenu, dans l'émission hebdomadaire Commentaire, sur le discours de politique générale prononcé par Michel Barnier devant le parlement. Il était accompagné, comme chaque semaine, de Jean-Marie Colombani ainsi que du sociologue Frédéric Dabi.

Politiques monétaires et relations internationales



jeudi 3 octobre, **Jean-Claude Trichet** a donné une interview en anglais à Armen Georgian de « Talking Europe » pour France 24.

« Remettre la France en état de compétitivité »



Jacques de Larosière a donné une interview à Valeurs Actuelles le 8 octobre dernier concernant son livre paru aux éditions Odile Jacob en septembre dernier.



L'académicien a également donné une interview au journal Familles Chrétiennes dans son édition du 28 septembre 2024.

À SAVOIR



Ce mardi 6 octobre, **Bernard Stirn** représentait l'Académie des sciences morales et politiques à l'Assemblée nationale pour répondre aux questions de députés membres de la commission des finances. Cette audition s'effectuait dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances.



Le vice-président **Jean-Robert Pitte** a donné une conférence lors des Épicuriennes de Belley le 2 octobre dernier. Il a exploré l'œuvre du gastronome Brillat-Savarin dans le cadre de ce festival dédié à l'apprentissage culinaire.



Jacques de Larosière a été invité par François Bayrou à prononcer un discours à l'occasion de l'université d'été du Modem à Guidel en Bretagne. Le sujet était consacré à l'actualité de son dernier livre et aux enseignements à en tirer pour la politique actuelle.



L'ancien président du FMI été invité par le Fondation Méditerranée Monaco à rendre compte de son livre au cours d'une conférence qui a réuni 350 personnes.



Hervé Gaymard, qui préside notamment la Fondation Charles de Gaulle, a donné une conférence le 4 octobre sur les relations entre Konrad Adenauer et Charles de Gaulle. Il a souligné l'importance du traité de l'Élysée signé en 1963, mettant en avant la connaissance approfondie de de Gaulle sur l'Allemagne.



Thierry de Montbrial est intervenu, le 27 septembre dernier, au Forum Normandie pour la paix lors de la séance plénière « Reprendre la maîtrise du monde ».



Le 24 septembre dernier, le correspondant **Yves Schwartz** a ouvert le troisième Symposium latino-américain d'Ergologie, qui s'est tenu à Bogota du 24 au 27 septembre 2024. Il y a fait le discours inaugural de ce symposium et a été associé à la séance terminale et à deux séances plénières de débats sur les notions ergologiques.

PROCHAIN ÉVÉNEMENT



Le samedi 7 décembre prochain, le secrétaire perpétuel **Bernard Stirn** interviendra à l'Assemblée nationale, à l'invitation de l'association « Parlons démocratie » et de l'association des Professeurs d'histoire et de géographie, lors d'une journée de formation des enseignants d'Enseignement moral et civique sur le thème des droits et libertés aujourd'hui en France.

Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.